

# Mairie de Saint-Prix

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020

l'an deux mil vingt

le dix juillet à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Prix se sont réunis salle de la Mairie , sous la présidence de M.Gauchier Max ,Maire.

**Présents:**M.GAUCHIER Max ,Maire , Mme CHARRÉ Isabelle , Adjoint ,M.GUIZOUT Fabrice , Adjoint ,MmeBLACHE Jessica,M .CHARRAS René.,MmeFRACHISSE Ginette,M.MAISONNIAC Jackie,M.METTON Jérémy .Mme REDON Dominique,M.REDON Charles

**Mr BELLERRE Raphael représenté par M.GUIZOUT Fabrice**

**Secrétaire de séance:Madame CHARRÉ Isabelle**

#### **DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAT MIXTE CONSERVATOIRE ARDECHE MUSIQUE ET DANSE**

Monsieur le Maire indique que suite aux élections municipales du 28 juin 2020 , il a eu lieu de désigner un délégué titulaire au syndicat mixte conservatoire ardèche musique et danse

Après avoir voté, le Conseil Municipal désigne

**DELEGUE TITULAIRE : METTON Jérémy**

#### **DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN**

Monsieur le Maire indique que suite aux élections municipales du 28 juin 2020 , il a eu lieu de désigner un délégué titulaire au syndicat mixte NUMERIAN

Après avoir voté, le Conseil Municipal désigne

**DELEGUE TITULAIRE : CHARRÉ Isabelle**

#### **DESIGNATION DES DELEGUES AU PNR DES MONTS D'ARDECHE**

Monsieur le Maire indique que suite aux élections municipales du 28 juin 2020 , il a eu lieu de désigner un délégué titulaire au PNR des Monts d'Ardèche

Après avoir voté, le Conseil Municipal désigne

**DELEGUE TITULAIRE : CHARRAS René**

**suppléant : METTON Jérémy**

## **DESIGNATION DES DELEGUES AU SDE07**

Monsieur le Maire indique que suite aux élections municipales du 28 juin 2020 , il a eu lieu de désigner un délégué titulaire au SDE07

Après avoir voté, le Conseil Municipal désigne

**DELEGUE TITULAIRE : GAUCHIER Max**

## **DESIGNATION DU CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

Monsieur le Maire indique que suite aux élections municipales du 28 juin 2020 , il a eu lieu de désigner un conseiller municipal au sein de la commission de contrôle des listes électorales

Après avoir voté, le Conseil Municipal désigne

**Mme BLACHE Jessica**

afin de siéger dans la commission de contrôle des listes electorale.

## **OBJET/ COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS**

### **DIRECTS**

Mr le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune , une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué. Dans les commune de moins de 2000 habitants , la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commaisseres doivent être de nationalité française, être âgées de 25 ans au moins , jouir de leurs droits civils, être inscrits aux roles de simpositions directes locales dans la commune , être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commissionet commaisaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- à l'unanimité des membres présents de dresser une liste de 24 noms
- charge Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires

## **OBJET/ SUBVENTION OGECECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE CHARLES DE FOUCAULD DE LAMASTRE**

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 1860 € pour l'année scolaire 2019/2020 à l'OGEC de l'école Maternelle et primaire Charles de Foucauld de Lamastre,

## **DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

**OBJET/Location d'un garage communal à un particulier**

Mr le Maire explique que MME FRACHISSE Lina domiciliée 100 chemin de la Gare 07270 ST PRIX a demandé à louer un garage communal situé au 100 chemin de la Gare 07270 ST PRIX.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décidé de louer le garage communal à Mme FRACHISSE Lina pour un loyer mensuel de **50 €** à compter du **1 er aout 2020**.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail et tous les documents nécessaires à la location .

L'ordre du jour étant épuisé, la seance est close à 22h30

le Maire

